

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE
MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES A GENÈVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - اخاء - عدل

سفارة موريتانيا بسويسرا
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية في جنيف

NV MISRIM/GE/1/16

Genève, le 21 janvier 2016

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, les commentaires du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille sur les progrès accomplis par la Mauritanie en matière d'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme l'assurance de sa haute considération. ٧



Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A l'attention de Mme Adwoa KUFUOR
Division de la recherche et du droit au développement
HCDH
Courriel: akufuor-owusu@ohchr.org ; registry@ohchr.org
Fax : 022 917 90 08

**Commentaire sur les progrès accomplis par la Mauritanie en matière
d'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés**

Contexte et justification

La Mauritanie a adhéré à la convention relative aux droits de l'enfant, la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant et la convention d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, dont les dispositions donnent aux enfants les droits fondamentaux relatifs à la survie, le développement, la protection et la participation et interdisent l'exploitation sexuelle et le mauvais traitement des enfants en même temps, ils incitent les pays membres à prendre les mesures appropriées pour prévenir et prendre en charge les cas de violence, d'exploitation, de discrimination, d'abus et de négligence.

Malgré la sévérité des conséquences et l'importance de l'arsenal juridique et des dispositions légales et institutionnelles, le taux de mariage des enfants reste préoccupant car, selon la MICS 2011, 27,5% des jeunes de la tranche d'âge de 15 à 19 ans sont mariées actuellement. Cette proportion varie selon les zones (32,1 en zone rurale contre 17,6 en zone urbaine).

Les Wilayas les plus affectées sont le Gorgol (21,5% de femmes mariés avant 15 ans ; 56,7% de femmes mariées avant 18 ans et 38,7% de femmes entre 15 et 19 ans actuellement mariées), suivi de près par les wilayas des 2 Hodhs, de l'Assaba, du Trarza et du Guidimakha.

D'autres parts, la Mauritanie a été identifiés par l'union africaine parmi dix pays qui doivent mener des campagnes de deux ans de sensibilisation sur les conséquences de ce mariage et sur la lutte contre cette pratique.

A cet effet, le gouvernement a mis en place un comité multisectoriel pour l'élaboration et la supervision du plan d'action de cette campagne. Ce comité est présidé par le conseiller juridique de la Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille et constitué des représentants des ministères clés (éducation, justice, communication, affaires islamiques, santé ...), des représentants des ONG nationales et des Nations Unies (UNICEF et UNFPA). Ce comité a élaboré un plan d'action de la campagne de lutte contre le mariage des enfants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la campagne de lutte contre le mariage des enfants, la Direction de l'Enfance au Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, en collaboration avec l'UNICEF et l'UNFPA et les principaux membres du comité (gynécologue, sociologue, Vaghili, ...), a organisé périodiquement les activités suivantes :

1- A l'occasion des activités commémoratives du 20 novembre 2014 :

- Le lancement de la campagne nationale de lutte contre le mariage des enfants sous la supervision de Madame la Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille et du Représentant de l'UNFPA et de la Représentante adjointe de l'UNICEF, suivi de l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de vulgarisation des droits de l'enfant dans toutes les Moughataa de la Wilayas du Brakna
- La formation des membres de la Table Régionale de Protection (TRP) des enfants dans la même wilaya sur la lutte contre le mariage des enfants

- L'organisation et l'animation des émissions à la radio et à la télévision sur les conséquences du mariage des enfants
- L'insertion de la dimension lutte contre le mariage des enfants dans le programme de la TRP et l'élaboration d'un plan d'action régional de lutte contre le mariage des enfants au niveau de la wilaya du Brakna

2- A l'occasion des activités commémoratives du 16 juin 2015 :

- L'élaboration des messages clés pour la lutte contre le mariage et le travail des enfants
- La formation de 80 acteurs sur les messages clés de la lutte contre le mariage et le travail des enfants. Ces acteurs sont issus des réseaux des jeunes, de la petite enfance, du parlement des enfants, des coopératives féminines, des ONG et OCB actives dans le système de protection de l'enfant. Tous ces acteurs ont participé dans la caravane de sensibilisation sur les conséquences du mariage des enfants et se sont engagés à continuer les sensibilisations sur ce phénomène.
- L'organisation d'une caravane de sensibilisation sur les conséquences du mariage et du travail des enfants dans 5 wilayas du pays à savoir le Gorgol, le Guidimagha, Nouakchott Ouest, Nouakchott Sud et Nouakchott Nord.
- L'organisation et l'animation de plusieurs émissions à la radio et à la télévision sur les conséquences du mariage des enfants.

3- A l'occasion des activités commémoratives du 20 novembre 2015 :

- L'organisation d'un atelier de formation sur les conséquences du mariage des enfants au profit des journalistes, des ONG de protection, des enfants parlementaires, des coopératives féminines et des réseaux des jeunes de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou. Le dit atelier a été animé par un Imam (Vaghih), un gynécologue et un Sociologue.
- La sensibilisation sur les conséquences du mariage des enfants dans deux quartiers de la ville de Nouadhibou
- L'animation par les membres du comité national de lutte contre le mariage des enfants des émissions à la radio et à la télévision sur les conséquences du mariage des enfants
- L'élaboration des supports de communication sur la lutte contre ce phénomène (sketches Breinissa).

A noter que toutes ces activités de sensibilisation sont animées par des spécialistes tels que un imam désigné par le Ministère des Affaires Islamique et de l'Enseignement Originel, un gynécologue désigné par le Ministère de la Santé et d'autres (journalistes, sociologues, ...) spécialistes du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, ainsi que des acteurs locaux de la protection de l'enfant issus des TRP et des systèmes de protection communaux (SPC). Une ét

Aussi, la Mauritanie, vient de bénéficier des services du projet « Autonomisation des femmes et dividendes démographiques » dont plusieurs axes vont contribuer à réduire considérablement le mariage des enfants comme les axes scolarisation et autonomisation des filles et renforcement et appui économique aux femmes. D'autres parts, il est prévu la réalisation d'une étude anthropo-sociologique sur les déterminants du mariage des enfants.

En matière de la législation des projets des lois ont été élaborés et proposés au Ministère de la Justice pour l'adoption au conseil des ministres et leur présentation dans les sessions parlementaires. Il notamment des projets de lois relatives au :

1. Code Général de l'Enfant
2. Lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles
3. Répression des agressions sexuelles.